

Délibération 5.03

Plan Vélo 76

Intervention de Séverine BOTTE

Monsieur Le Président, Chers Collègues,

Le développement de la pratique cyclable est, je pense, un objectif que nous partageons toutes et tous. C'est à la fois bon pour la santé, pour la planète, pour le pouvoir d'achat et pour l'attractivité de notre territoire.

Les premières actions mises en place par notre collectivité pour la favoriser datent de 1999. Depuis cette date des choses avancent bien, je pense notamment aux vélos routes qui maillent nos territoires et qui vont encore se développer.

Même s'il faut être très vigilant que le développement de ces vélos routes ne se fasse pas au détriment du redéveloppement plus que souhaitable du ferroviaire. Nous l'avons encore vu lors d'un Conseil récemment. Déjà que recréer de nouvelles liaisons ferroviaires est long et complexe, alors si en plus on a démonté les rails !

D'ailleurs et sur un plan général, pour démocratiser l'utilisation du vélo, celui-ci ne doit pas avoir comme seul usage le tourisme ou la promenade dominicale. Il doit devenir un moyen de locomotion permettant de l'utiliser au quotidien, pour se rendre au travail, aller faire ses courses, ou encore visiter ses proches.

Cet usage de quotidien, nécessite d'avoir des infrastructures adaptées pour rouler en sécurité. Et sur ce sujet notre action n'est pas encore optimale. Il y a certes des tronçons de routes départementales très bien aménagés, comme celui entre Saint-Romain-de-Colbosc et Saint-Aubin-Routot. Cependant, sur d'autres secteurs, ça laisse encore à désirer.

Je pense notamment à la partie de cette même RD 6015 entre Saint-Aubin et le Havre pour laquelle nous attendons toujours un projet. Actuellement pour s'y aventurer à vélo il vaut mieux utiliser un VTT ou un bicross et encore passé Gonfreville l'Orcher je ne conseillerai à aucun cycliste de s'engager dans la côte dite de Gainneville vers Harfleur puis Le Havre.

Les Maires des communes concernées vous ont d'ailleurs récemment interpellés sur le sujet Monsieur le Président. Notre collectivité a voté le réaménagement de la RD 6015 pour notamment la sécuriser entre Barentin et Le Havre, et pas seulement entre Barentin et Saint-Aubin-Routot.

Ceci étant rappelé, les infrastructures ce n'est pas seulement les voies cyclables, mais également les possibilités de pouvoir stationner son vélo en toute sécurité. Et ça tombe bien puisque la présente délibération prévoit la mise en place de stationnements vélo devant les collèges et plus largement devant les services départementaux.

Je voudrais savoir, si ce sont bien tous les collèges qui sont concernés par cette démarche ? Et à quelle échéance ces équipements vont-ils être installés ?

Enfin, avoir une bonne pratique du vélo ce n'est pas inné, notamment quand il s'agit de rouler en toute sécurité sur des routes où se croisent plusieurs types de véhicules. A ce titre, est-il prévu des ateliers pédagogiques à destination des élèves au sein des collèges du département pour bien maîtriser la pratique des deux roues et en particulier celle du vélo ?